



## Novembre 2010

### Le mot du *Président*

**En faveur d'un „Health Impact Fund“ : Une question de justice globalisée !**



Camille Groos

*Tous les ans 18 millions de gens – soit 50.000 par jour – meurent parce qu'ils sont pauvres. Beaucoup de ces gens meurent de maladies qui en principe peuvent être guéries ou évitées. Ils n'ont cependant aucune chance, parce que ces médicaments, vu leur coût, leur sont inaccessibles. Notre système économique proscriit à ces gens un droit humain fondamental, le droit à des soins médicaux adéquats.*

Actuellement, le développement de nouveaux médicaments a pour incitatif l'exclusivité temporaire des droits relatifs à leur exploitation. Lorsqu'un nouveau médicament est protégé de toute concurrence par des médicaments génériques, son prix fixé dans le but de maximiser les profits empêche inévitablement une large part de la population mondiale, y compris de celle de nombreux pays riches, de l'acheter. Les conséquences de ce système d'incitatifs sont (1) que des gens souffrent et meurent inutilement et (2) que la recherche se concentre sur les médicaments dont les investisseurs peuvent tirer le plus d'argent, plutôt que sur ceux qui conduiraient aux plus grandes améliorations pour la santé humaine.

Nous pouvons manifestement faire mieux, mais il existe aussi des problèmes fort difficiles à résoudre. Comment conserver des incitatifs à l'innovation si les prix de vente sont bas ? Comment encourager les innovateurs à travailler sur des projets qui amélioreront la santé plutôt que sur ceux qui assu-

reront simplement des ventes bénéficiaires? Les solutions plausibles à ces problèmes peuvent certes profiter du système international des brevets, mais elles doivent aussi satisfaire davantage les besoins de santé des pauvres.

Le philosophe Thomas Pogge et l'économiste Aidan Hollis proposent la création d'un „Health Impact Fund (HIF)“, un fond d'impact sur la santé, pour combattre cette injustice.

Financé par des gouvernements, le HIF offrirait aux détenteurs de brevets la possibilité de renoncer au monopole de la fixation du prix de vente en échange d'une rémunération basée sur l'impact mondial de leur nouveau médicament sur la santé. En enregistrant son médicament auprès du HIF, une entreprise accepterait de le vendre dans le monde entier au prix de revient. En contrepartie, l'entreprise recevrait pendant une durée déterminée des revenus assis sur l'impact mondial avéré sur la santé de ce médicament. Cet accord s'effectuerait sur une base volontaire et ne réduirait pas les droits liés aux brevets.

Le HIF distribuerait des sommes d'argent importantes (proposition d'un montant minimum annuel à distribuer de 6 milliards de dollars). Cet argent serait réparti chaque année à proportion de l'impact avéré sur la santé de chaque médicament. De la sorte, les entreprises entreraient en concurrence pour gagner une part de cet argent en développant et en distribuant de nouveaux médicaments afin d'obtenir l'impact mondial sur la santé le plus grand possible. L'évaluation de l'impact sur la santé serait menée chaque année par le HIF pour chaque médicament enregistré.

Le HIF possède le potentiel pour devenir une institution qui bénéficie à chacun : aux patients, riches ou pauvres, aux personnels soignants, aux entreprises pharmaceutiques, à leurs actionnaires et aux contribuables

Les deux organisations „Cercle de Réflexion et d'Initiative Vivi Hommel asbl“ et „Pharmaciens Sans Frontières Luxembourg ONGD“ sont convaincus de la pertinence et de l'efficacité de ce projet. Nous allons promouvoir ce projet d'un „Health Impact Fund“ auprès de la population civile et des responsables politiques du pays afin de trouver du soutien dans notre société.

Pour de plus amples renseignements :  
[www.incentivesforglobalhealth.org](http://www.incentivesforglobalhealth.org)



Thomas POGGE



Aidan HOLLIS

Camille Groos



## Nos projets SENEGAL

### 1. « Appui et encadrement des vendeurs de plantes médicinales au Sénégal ».

Ce projet se déroule au Sénégal dans 4 sites différents. Le premier site se trouve à Dakar, les trois autres dans les régions de Diourbel, Kaolack et Saint-Louis.

Selon une étude menée par Enda à Dakar en 1995, 1 ménage sur 2 a déclaré avoir déjà acheté des plantes sur le marché, mais la même étude soulignait le caractère douteux concernant le dosage des plantes achetées.



La vente de plantes médicinales n'est régie par aucune réglementation, les vendeurs sont laissés à eux-mêmes et les populations n'ont aucun moyen de contrôle sur les produits qui leur sont proposés. Par ailleurs, il a été constaté que les lieux de vente des plantes médicinales se trouvent dans un état de délabrement et de manque criard d'hygiène. Parallèlement à cela, pour de nombreuses espèces végétales populaires, la demande dépasse l'offre et les méthodes de récolte non-viables ont fait que les disponibilités se sont amenuisées et que de nombreuses espèces ont disparu ou sont en voie de disparition.



Notre projet vise à une distribution de plantes médicinales dans des conditions d'hygiène et de salubrité acceptables pour les populations qui y font recours comme alternative sérieuse en matière de soins. Dans les régions citées, nous travaillerons avec les associations de vendeurs et de tradipraticiens, avec les récolteurs et producteurs éventuels



et bien évidemment avec les autorités locales.

Les récolteurs bénéficieront de formations visant à une cueillette consciente pouvant garantir la durabilité des ressources naturelles. Les vendeurs auront des formations au niveau des techniques de conservation et de conditionnement des plantes médicinales. Les deux groupes pourront suivre des formations concernant le respect des conditions d'hygiène et de salubrité dans le maniement des plantes médicinales.

Il est convenu que 60 vendeurs et 30 récolteurs de plantes puissent bénéficier de ce programme.

**Durée : 2 ans mai 2010-avril 2012**

**Budget total : 178.232,36 €**

**Participation PSF : 32.362,17 €**

**Participation ENDA : 12.195,92 €**

**Cofinancement MAE : 133.674,27 €**



Photos Malou



**2. Réhabilitation de la Case de Santé et mise en place d'une pirogue ambulance au village de Djinack Bara Village /Sine Saloum/ Sénégal:** Mise en place de la 1re phase du projet

**Géographie et structures de Djinack**

Préfecture : Kaolack ville commerciale et administrative

Sous - Préfecture : Toubacouta

Localités d'amarrage : Missirah

Sénégal, Sine-Saloum, Île de Djinak, en pirogue motorisée à 75 minutes de la terre ferme sénégalaise, non loin de la frontière avec la Gambie Fait partie du Sine-Saloum classé patrimoine mondial par l'Unesco.



**Population:**

En 2009 : 617 personnes dont quelque 120 enfants

**Commerce et économie :**

Principale source de nourriture : la pêche qui fut menacée suite à la surexploitation pendant des années par de gros bateaux de pêche japonais.

**Vie sociale dans la communauté villageoise.**

Société fondée sur l'esprit de famille : solidarité entre les membres des familles dans la vie de tous les jours, apports des individus dans la communauté, le manque est accepté comme étant une sorte de fatalité. On peut parler de pauvreté, mais attention, il n'est pas question de parler de mendicité, les villageois vivent avec les produits que la terre veut bien leur apporter. L'entraide prend réellement une valeur importante.

**La pirogue**

Fabrication de la pirogue qui sera utilisée pour évacuer les malades sur le dispensaire de Missirah ou l'hôpital de Sokone / Inauguration mars 2010.



**Durée du projet :**  
**décembre 2009 -**  
**Mars 2010**

**Financement : PSF**  
**Luxembourg non**  
**cofinancé 9000 €**

**Décembre 2009:**

*Signature de la convention PSF Luxembourg avec les autorités villageoises*



Réfection de la case de santé (carrelages sol / achat de matériel médical / fourniture de lits / carrelage mural de la salle de soin / enduits muraux moustiquaires fenêtres / achat d'un frigo solaire / portes d'entrée / moustiquaires / électrification.

**AVANT**



**APRÈS**



**Permanence**

Notre coordinateur, Christian KASHEMWA, est à votre disposition du lundi au vendredi pendant les heures de bureaux.

Tel. (+352) 25 27 03 • Fax (+352) 26 44 02 65 • E-mail : [psflux@pt.lu](mailto:psflux@pt.lu)

[www.pharmaciens-sans-frontieres.lu](http://www.pharmaciens-sans-frontieres.lu)

Adresse : 2, Rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg

CCPL : IBAN LU21 1111 1057 0875 0000